

CAUSERIE

SUR

L'HISTOIRE LOCALE

Lorsque longtemps l'esprit s'est exercé sur un même sujet, une foule de petits détails apparaissent un jour à travers les événements du premier plan. Ils en sont la rectification ou la couleur, les éclairent de leur reflet et, bien qu'insuffisants à être isolément présentés, forment par leur ensemble un utile complément. Pour rectifier ses propres erreurs, tenter sur celles d'autrui une critique courtoise, enregistrer de menus faits intéressants, le procédé le plus commode est la causerie, où toutes les digressions sont permises, où l'on peut à la rigueur passer du coq à l'âne et courir en parlant l'école buissonnière.

Je veux m'en prendre d'abord à deux noms propres bien connus dans notre histoire. Passe encore pour Cameli, au lieu de Camelin ; mais quel affreux barbarisme que : « Jehan de Jovenque » ! Défigurer à ce point le nom d'un attourné, c'est le supprimer et le remplacer par un autre imaginaire. Dans l'écriture courante d'autrefois, *u*, *v*, *n*, se confondent, comme souvent *g* et *q*. Nous pourrions donc lire Jouengnes¹, qui est l'ancienne orthographe du village de Jouaignes. Pour conserver son caractère au nom de l'ancien gouverneur attourné, nous devons donc l'appeler Jean de Jouaignes.

Cette erreur encore est vénielle ; mais que serait-ce si

1. L'inventaire des Arch. Com. porte Jovengnes, Joveignes. (BB, 43 ; CC, 76, etc.) Jouengnes figure sur deux pièces calligraphiées : les comptes de fondation de la chapelle Notre-Dame (Bibl. Nat., ms. fr. 8388) et un ms. du xviii^e siècle. (Arch. dép. Oise, S^{te} H. Prieuré de Sainte-Croix d'Offémont.)

nous avons été plus loin et pris le Pirée pour un nom d'homme.

La tradition moderne veut que la place du Change tire son nom du voisinage des Lombards. Ils occupaient en effet une rue attenante : mais cela ne revient-il pas à dire qu'on a dénommé la place d'après les changeurs, parce qu'on avait la certitude qu'ils habitaient ailleurs !

Il y avait trois manières de désigner une rue ou une place : les points d'aboutissement, un nom de métier, le nom d'un des principaux bâtiments ou hôtels. Les hôtels, à leur tour, portaient en général une enseigne ; mais, à ceux des seigneurs, suffisait le nom de leur maître. Nous avons ainsi l'hôtel et la rue Dame Héloïse d'Estrées et, si nous écartons pour la place les deux premiers modes d'appellation, il nous faut supposer l'existence d'un hôtel du Change et de son seigneur. Or le personnage existait et, puisque vous voulez bien me permettre toutes les digressions, qu'au surplus l'histoire est inédite, je vais vous la conter ¹.

La scène se passe au château d'Attichy. Derrière le pont-levis, qui les abrite contre les surprises des Anglais, quelques hommes d'armes devisent entre eux, quand, tout à coup, s'élève le bruit d'une querelle. C'est Guillaume Le Breton, *frère de bât* du seigneur, qui s'en prend à un gentilhomme nommé Guiart Le Bailly.

Frère de bât ! L'appellation est intéressante et d'accord avec la thèse de Gaston Paris, qui donne le lit pour symbole aux enfants légitimes et désigne les autres par quelque allusion à la vie nomade. Les muletiers, qui déchargent la nuit leurs animaux, s'endorment sur les bâts rassemblés et le bât est opposé au lit sédentaire. En Angleterre, on disait jadis bankart ou fils de banc. Quant à Charles Martel, il fut le premier désigné sous ce prénom, en souvenir de la rencontre de ses père et mère et pour rappeler la légende, qui leur fait passer la nuit sur un char ².

1. Arch. Nat. X¹⁰ 42.

2. G. PARIS, *Hist. Poétique de Charlemagne*, p. 441.

A tous ces termes ne se rattachait du reste aucune défaveur et le préjugé moderne était inconnu. C'est pourquoi la voix de Guillaume Le Breton s'élève seule au ton de la querelle, tandis que Guiart Le Bailly réplique sans audace. Il est l'homme du seigneur d'Attichy et braver chez lui son frère constituerait une félonie. Bientôt le calme renaît : mais Guiart offensé s'éloigne et pose le pied sur la planchette¹, pour quitter le château et « rentrer en son hôtel ».

A ce moment un violent coup de bâton l'atteint à la tête. Il se retourne et voit, à travers le sang qui l'inonde, Guillaume prêt à le frapper encore. Le malheureux supplie d'abord son agresseur, puis, sur une nouvelle attaque, lui plonge à trois reprises dans le corps un petit coutel, qu'il a tiré de dessous ses vêtements. Cette riposte tardive n'empêche pas son auteur de perdre l'équilibre et tomber dans le fossé, où il se débat à la nage. Les hommes accourent de tous côtés et, malgré les injures et les coups du Breton, qui interdit tout secours, ils ramènent Guiart au milieu d'eux. Puis, parce qu'il a frappé le frère du seigneur, on le conduit en prison.

Mais visiblement ce frère n'est pas populaire. Les soldats ne sont pas de son bord et le seigneur lui-même ne témoigne pas à son égard de dispositions empressées. Aussi, quand après un long mois Guillaume vient à mourir, l'événement tourne-t-il en faveur du prisonnier. Le chirurgien commis pour examiner le corps du défunt déclare que les coups du petit coutel ne sont pour rien dans l'accident et, afin sans doute que nul ne le puisse contredire, il en désigne très vaguement la place : tous trois, dit-il, ont porté entre l'aisne et l'épaule. Guiart recouvre sa liberté et, si le jugement nécessaire intervient, du moins se termine-t-il par des lettres de rémission.

Cependant la justice est boiteuse et Guiart, qui n'était

1. La planchette était une étroite planche qui permettait aux isolés d'entrer et sortir sans qu'on fit la manœuvre du pont-levis.

pas jeune au début de l'histoire, a vieilli quelque peu. Il est tranquille du côté du seigneur d'Attichy, du côté du roi également ; mais il lui reste un ennemi redoutable, avec lequel il voudrait bien être en paix : *Jehanne, veuve de Guillaume Le Breton, à présent femme de Henry du Change, demeurant à Compiègne*. Par acte du 24 décembre 1380, en présence de Jean Charmolue et Raoul Le Prêtre, gardes des sceaux de la baillie de Senlis, établis de par le roi en la prévôté de Compiègne et de Choisy, Henry du Change renonce, ainsi que d'autres parents, à toute poursuite, pour cause de meurtre, contre Guillaume Le Bailly.

Les termes de cet accord présentent Henry du Change non seulement comme époux de la veuve, mais encore comme le principal parent de Guillaume Le Breton. Il était donc loin d'être un personnage sans importance et nous serions parfaitement dans la nuance, en lui supposant un hôtel qui portât son nom. De plus, nous ne pouvons oublier que *Change* ou *Cange* sont tout un dans nos parlars du Nord et que, si l'*h* figure à la fois dans les lettres de rémission de Guiart et dans le nom moderne de notre place, les archives communales nomment indifféremment cette dernière de l'une ou l'autre façon.

A cause de cette équivalence, nous avons droit de nous demander si l'ancien concitoyen, dont nous venons de relever la trace passagère, ne se rattache pas aux ancêtres du savant amiénois et si la fixité de l'orthographe moderne, en imposant aux noms une forme unique, ne nous empêche pas de reconnaître sous cette variété la désignation d'une même famille.

Est-ce à dire que Henry du Change demeura sur la place et lui donna son nom ? Elle constituait certainement le quartier aristocratique de la ville et la chose est très possible. Mais, d'autre part, les changeurs de la rue des Lombards pouvaient très bien transporter sur la place les bancs qui servaient à leur commerce¹. Plusieurs pièces de nos

1. D'où le nom de banquiers.

archives communales¹ appellent cet endroit *les Changeurs*. Je n'ai donc pas ici l'intention de dénoncer une erreur ; mais seulement d'attirer l'attention sur un point où le doute est permis, en raison du document nouvellement produit.

Si le nom de du Change n'a fait qu'une courte apparition dans notre ville, bien d'autres gentilshommes ont vécu à Compiègne, dont l'existence est aujourd'hui oubliée. Chacun connaît sans doute l'ancien fief des Domeliers : mais sait-on qu'il y avait une famille de ce nom et que, parmi la noblesse compiégnnoise qui se rendit à cheval au devant du roi François I^{er}, en 1515, figurent *les deux Domeliers*. C'est très probablement leur nom qu'on découvre plus tard sous cette forme : *Les Domiliers* ; l'*e* ancien peut facilement se confondre avec un *i* ponctué et les diverses charges qu'ils ont occupées expliqueraient, avec leur départ pour Paris, l'oubli de leurs concitoyens.

Nicolas Domiliers est au xvii^e siècle conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances². Anselme est conseiller du roi, président au bailliage de Beaumont. Au xviii^e siècle un membre de la famille est avocat au Parlement, greffier de la Chambre des Comptes, à Paris³. En 1724, Nicolas-Charles, ancien capitaine au régiment d'infanterie de Béarn, fait publier ses bans à Saint-Gervais de Paris, à l'occasion de son mariage avec demoiselle Louise Catherine Anne Veillet de Veaux⁴. Aujourd'hui le nom a disparu et il semble qu'il se soit éteint avec demoiselle de La Motte Domiliers, dame de Thorigny⁵.

Hors la ville, non loin de ses murailles, une autre famille encore possédait un fief, c'est celle des Heurtebise. On dit

1. Notamment une pièce du xv^e siècle. BB, 13.

2. Bibl. Nat. Pièces orig. 1010.

3. Même dossier, p. 10.

4. Même dossier, p. 20.

5. La liaison est évidemment mal établie et les documents très pauvres, c'est pourquoi nous disons : *il semble*.

à présent Hurtebise et nos pères, assez indifférents à l'orthographe, employaient à la vérité les deux formes ¹ : mais elles s'appliquaient à la même famille, car les armoiries sont toujours rapportées de la même manière, *d'argent à 3 fascées de gueules, chacune soutenant 3 loups passants de sable*². Les Hurtebise, au xvii^e siècle, habitaient à Rogécourt, élection de Laon³.

Mais ces fiefs nous ont entraînés hors de Compiègne où il nous restait à préciser un point obscur. La tradition populaire, qui se niche comme les chouettes dans les vieux murs, nous a légué une tour de César et ce nom, voletant indécis sur les remparts en ruines, a rattaché sa vie à leur dernier vestige. Ce n'est pas dans une enceinte aussi récente qu'était l'ancienne tour, et M. de Bicquille en a donné assez exactement la place ; mais en distinguant insuffisamment la tour de César de la tour Saint-Michel. Voici ce que nous apprend un manuscrit de l'an 1647⁴.

César, se délectant en ce lieu [de Compiègne], y fit construire une tour, auprès où est à présent le portail de l'église Saint-Corneille, (que nos rois nommèrent depuis la tour Saint-Michel).

Ainsi les deux noms s'appliquèrent successivement à la même tour, ou plutôt à deux tours construites successivement au même endroit, car la première s'était écroulée en 1492⁵. On devait d'autant mieux s'attendre à voir le nom changer au moment de la reconstruction, que celui de Saint-Michel était particulièrement en honneur à Compiè-

1. On trouve de même Hurtevent dans le Nord, com. de Clary, et Heurtevent en Normandie, ar. Lisieux, c. Livarot.

2. Bibl. Nat. Pièces orig. 1522 et doss. bl. 364.

3. La ferme de Heurtebise qui joua un rôle dans la bataille de Craonne est dans le canton de ce nom ; Rogécourt est plus au Nord, dans le canton de La Fère. Comme on voit, la distance n'est pas grande.

4. Bibl. Nat., ms. fr. 20776, f^o 162.

5. B^{on} DE BICQUILLEY, *Recherches historiques sur les origines de Compiègne*, p. 29.

gne, depuis que Louis XI avait plusieurs fois tenu dans l'abbaye Saint-Corneille l'assemblée de son ordre ¹.

Si la tour était l'emblème du pouvoir féodal, elle représentait plutôt sa physionomie guerrière que son omnipotence. Le pouvoir de nos rois ne s'est jamais exercé comme on le croit communément aujourd'hui. Notre ville en fournirait la preuve et je vais vous conter deux épisodes à coup sûr secondaires de son histoire, mais intéressants par les réflexions qu'ils suggèrent.

Le premier se passe sous le règne de Philippe IV le Bel. Il nous montre d'une part le roi s'opposant aux excès du peuple et de ses représentants et, de l'autre, les rapports de nature au moins libérale, que le roi entretenait avec eux.

Pour une faute, qui nous est inconnue, le maire et les jurés ont condamné une femme à être jetée dans une mare ² située hors les murs. *In quodam vado quod est extra villam.* Jehan de Fécamp, sergent à verge de la prévôté, la fait évader de prison et, pour ce fait, est saisi, frappé, insulté et finalement emprisonné à son tour. Cependant cet homme ne paraît pas avoir agi de son chef, ni par quelque complaisance ou pitié en opposition avec ses devoirs ; car, aussitôt, il est réclamé par le prévôt. Le conflit d'autorité donne lieu d'abord à une enquête. La municipalité déclare ses droits lésés et prétend ne relâcher son prisonnier qu'après indemnité. Le prévôt rappelle que Jehan de Fécamp est un serviteur du roi, que nul ne peut l'ignorer, puisqu'il exerce depuis longtemps à Compiègne et que tout le monde a pu lui voir à la main la verge fleurdelisée.

L'issue du conflit n'est pas douteuse et, évidemment, force restera au prévôt. Aussi le maire et les jurés, après en avoir officiellement délibéré, prennent-ils une résolution qui les vengera du sergent. On amène devant la prison un tombereau à fumier, auquel est attelé Jehan de Fécamp.

1. Bibl. Nat., ms. lat. 5354, f° 163.

2. Il eût été curieux de savoir s'il n'est pas fait allusion ici à la *mare Gaudry* et si Gaudry n'était pas précisément le nom de la femme.

A l'intérieur se trouve un grossier mannequin, qui figure la femme évadée. Le cortège s'en va sous les huées et les quolibets de la foule jusqu'à la mare et, là, le sergent est contraint de jeter lui-même à l'eau l'effigie qu'il a traînée.

Avec les préjugés qu'on entretient volontiers aujourd'hui sur le passé, il semble qu'un pareil défi doive entraîner un châtement exemplaire, que le maire y risque sa liberté, sinon sa vie. Il n'en est rien. La cause est régulièrement soumise au parlement, qui condamne non moins régulièrement les délinquants. Le maire et les jurés payeront 100 l. ts d'indemnité à leur victime et, au roi, 2,000 l. ts d'amende. Ce jugement est daté de l'an 1310¹.

Le second épisode, d'une époque beaucoup plus récente, puise son intérêt dans les comparaisons qu'il éveille. Le 5 octobre 1788, le roi Louis XVI fait savoir aux habitants de Compiègne qu'il est *prêt à entendre toutes les classes de ses sujets*. Dès novembre suivant, une députation est envoyée au palais par les commerçants de la ville.

L'orateur observe que les affaires sont moins prospères en France qu'à l'étranger. Il en accuse les lois. La prospérité du commerce fait, dit-il, celle de la Nation, et il demande que deux commerçants par province soient envoyés désormais aux Etats Généraux². Or, n'est-il pas curieux de constater, qu'il y a cinq ou six ans, nos politiciens à la recherche d'une réforme électorale ont compté parmi leurs projets les plus raisonnables et les plus nouveaux la représentation professionnelle? L'idée avait été énoncée pour la première fois, il y a plus d'un siècle, dans le palais de Compiègne. *Nil sub sole novum*.

Au risque de nous éloigner sans transition de notre ville, nous allons remonter, si vous le voulez bien, le cours de l'Oise jusqu'à Rethondes. C'est là qu'au VII^e siècle Saint-Drausin fonda son abbaye. Or, après une carrière assez courte, mais dont on ne connaît pas exactement la durée,

1. *Olim*, t. III, p. 540, XXXVIII sq.

2. Bibl. Ville de Compiègne, ms. de Marsy, n° 1.

l'abbaye disparaît et, dès l'an 893, nous ne trouvons plus à sa place qu'un modeste prieuré appartenant à Saint-Médard de Soissons ¹.

Les historiens s'étonnent de cette chute rapide. Même à travers les phrases laconiques de Graves on sent percer la surprise. Cependant personne n'a tenté d'expliquer ce bouleversement de la fortune. Un simple mot, trouvé dans les notes de Peigné-Delacourt, contiendrait-il la révélation du mystère ? L'ancienne abbaye aurait été construite sur la rive *gauche* de l'Aisne. Or la physionomie du terrain rend cette affirmation très-plausible. Si l'on observe sur la carte les deux coudes symétriques, que fait la rivière au Sud des deux châteaux de Sainte-Claire et du Francport, on est tenté d'admettre que son cours a été déplacé parallèlement à lui-même sur une longueur d'un peu plus de 4 kilomètres. Il semblerait que quelque glissement eût reporté l'eau à 100 ou 150 mètres vers le Sud et que le monastère eût été ruiné dans le cataclysme.

Le recul n'a même pas été limité par ces deux coudes et, bien que d'une façon moins intense, s'est fait sentir jusqu'au-delà de Berneuil. La faiblesse des pentes, doucement nivelées par les pluies, et les abords encore marécageux de la rive septentrionale, constituent des preuves suffisantes, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des sondages assurément disproportionnés au résultat.

Les vestiges les plus légers comportent souvent une grande part de certitude et nous le verrons encore à Orrouy, où un vitrail mystérieux pourrait bien nous conduire par des inductions successives jusqu'à la vérité.

Le premier vitrail à gauche, dans le chœur, présente, au-dessus d'une partie moderne, des sujets anciens. Dans deux mouchettes symétriques sont encastrés deux personnages. L'un, vêtu d'un manteau écarlate, est facilement reconnaissable aux clefs qu'il tient dans sa main ; mais l'autre, avec ses larges mèches de cheveux posées en rayons autour de

1. *Gal. Christ.*, t. IX, p. 390.

la tête, son visage juvénile et arrondi à la mode persane, évoque franchement le souvenir de *Sol Invictus*. L'auréole à demi couverte par la chevelure rayonnante ne saurait faire illusion et, pour retrouver une semblable figure, il nous faudrait feuilleter les *Textes et monuments mithraïtes* de M. Franz Cumont¹.

Sans doute, la religion de Mithra était fort répandue dans notre région et des vestiges nombreux en ont été retrouvés dans la forêt aussi bien que sur son pourtour : mais par quelle erreur une image payenne se serait-elle égarée sur un vitrail chrétien ?

L'abbé Martigny² parle des sarcophages chrétiens portant aux angles les Sol et Luna mithraïtes³. Il en cite un autre portant à la même place les têtes de saint Paul et de saint Pierre et semble imaginer quelque parallélisme. La supposition est vraisemblable, car Mgr Barbier de Montault⁴ indique à son tour des images de saint Paul avec visage *jeune et imberbe*⁵. Mais elle ne prouve rien qu'une de ces nombreuses tentatives pour confisquer les emblèmes payens au profit de la religion nouvelle. Autre chose est de reconnaître un saint sous une figure solaire ou de le représenter délibérément sous cette forme. Or saint Paul sous la forme solaire n'existe plus dans l'époque romane et, à fortiori, au xvi^e siècle. Le vitrail d'Orrouy ne peut donc être que la copie d'un document plus ancien et l'origine en serait intéressante à établir.

Il existe encore au flanc des collines une cave voûtée, qui, d'après la tradition, aurait servi à notre religion naissante. Tradition probablement incomplète ; car, si la

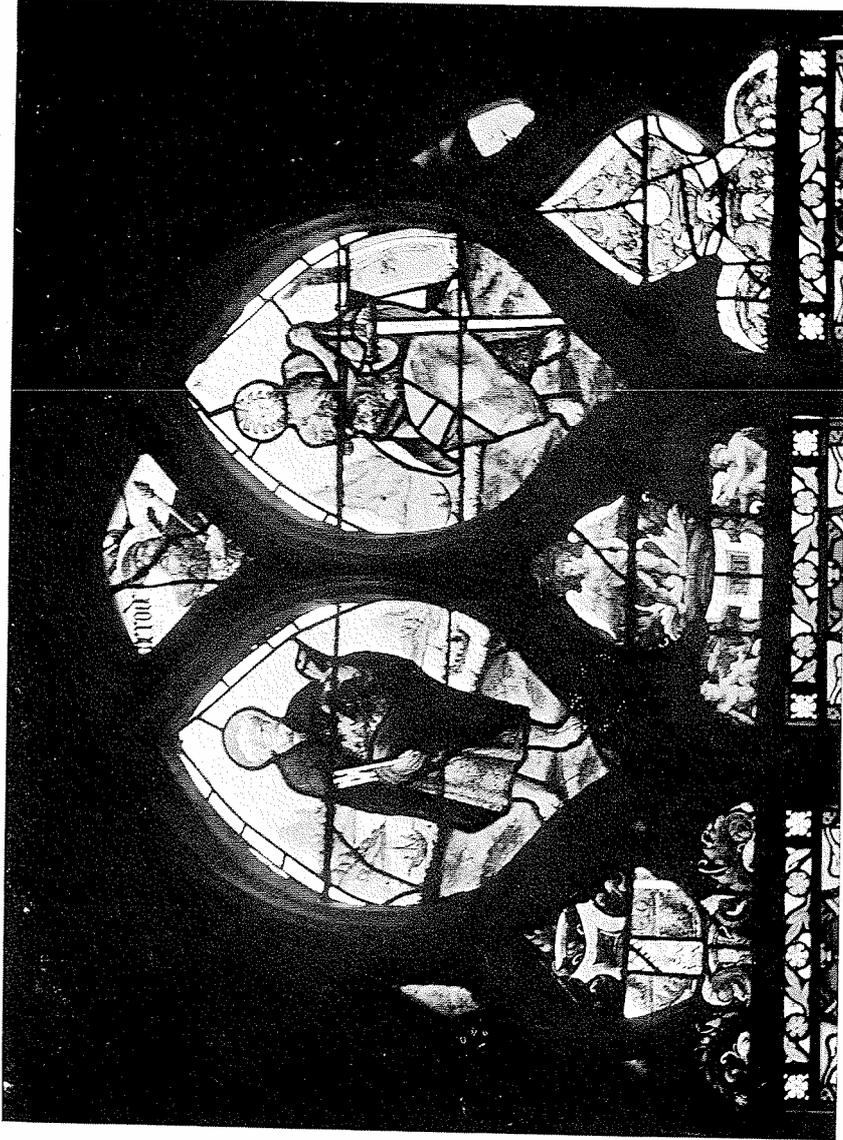
1. Voy. t. II, fig. 51, 87, 105-139-145.

2. *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*. Art. : soleil.

3. On sait qu'à Rome les sarcophages s'achetaient tout faits et, qu'à cause de cela, les chrétiens en acquéraient souvent sur lesquels étaient sculptés des sujets payens.

4. *Traité d'Iconographie chrétienne*, t. II, p. 265 et 266.

5. Ces images proviennent des catacombes romaines.



LE VITRAIL D'ORROUY

caverne a servi au culte, rien ne démontre que les chrétiens en aient été les seuls ni surtout les premiers occupants. Ils ne célébraient guère leur Sacrifice dans les anfractuosités du sol, tandis que les mithraïtes étaient au contraire tenus à cet usage par obligation rituelle.

Le moyen-âge et les siècles suivants ont profondément ignoré les religions anciennes. On s'efforçait d'en effacer la trace en élevant des chapelles sur l'emplacement des temples et, si le culte célébré dans la caverne a été rapporté aux seuls chrétiens, c'est que le souvenir de leurs prédécesseurs avait disparu. On a ainsi commis une erreur, dont le premier résultat devait être l'acceptation des images figurées dans la grotte; erreur d'autant plus légitime qu'elle s'appuyait sans doute sur quelque connaissance des interprétations primitives.

Dès lors, n'est-il pas explicable que nous trouvions sur un vitrail l'image de Sol ? Sa mise en pendant avec saint Pierre est naturelle, comme tous les détails, manteau¹, épée, etc..., parce que, dès l'instant qu'on a reconnu dans l'image un saint de l'Eglise, l'artiste a dû se conformer aux règles de l'iconographie chrétienne. S'il a malgré cela respecté ici l'originalité de la figure c'est que, loin qu'elle fût un accessoire, c'est précisément en elle que résidait tout l'intérêt de l'image et la caractéristique de son ancienneté vénérable.

Nous avons d'ailleurs une preuve de cette sorte de régularisation après coup. La barbe de saint Paul a été si visiblement rajoutée au document primitif, qu'elle n'empêche pas les rayons solaires d'entourer le visage et naît simplement par mèches de leurs extrémités.

Aujourd'hui la grotte est devenue un cellier. Des revêtements de maçonnerie couvrent les murs et le sol. Une

1. Il est à remarquer que si le manteau de saint Paul n'est pas ici identique à la chlamyde persane, il conserve du moins l'allure flottante que doit présenter toujours la chlamyde de Mithra : mais je n'ai pas voulu faire état de ce détail parce qu'il peut provenir d'autres causes.

arcade du XII^e siècle a été juchée sur l'entrée ; un vieux contrefort est encastré dans une muraille voisine et plusieurs vestiges révèlent bien une ancienne chapelle. Arracher le pavage en briques, creuser tous les déblais qu'on a jadis entassés, découvrir la roche du fond serait une opération tentante et peut-être féconde en résultats : mais, comme d'autre part les figures d'origine douteuse étaient tôt ou tard supprimées, l'absence de tout vestige n'infirmait pas davantage notre thèse ¹.

Comment pourrais-je mieux terminer cette causerie qu'en revenant à notre ville, puisque

Nul ne vient à Compiègne
Qui souvent n'y reviegne.

C'est même précisément ce dicton que je veux vous rappeler. On disait en 1647 ² :

Personne ne *sort* de Compiègne
Qui volontiers n'y revienne ³.

Et, sans discuter à nouveau les diverses explications qui en ont été données, peut-être y a-t-il intérêt à fixer la date déjà ancienne à laquelle cette citation a pu être relevée.

P. GUYNEMER.

1. Orrouy vient, dit-on, de Orratorium. Ce nom est probablement antérieur à l'évangélisation des gaules ; mais, faute de pouvoir le prouver, nous n'avons voulu tirer de ce fait aucun argument.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 20.776, f^o 163 v^o.

3. Volontiers compte ici pour 4 syllabes et la rime est moins sévèrement observée que de nos jours.